**Le camping, activité touristique sur le Plateau ?**

L’ADEPAL PPR s’intéresse ce jour à l’activité touristique du Plateau, et au camping en particulier. Nous avons visité le camping du Plateau et avons été très bien reçus par le gestionnaire actuel, salarié d’Onlycamp, qui nous a permis de visiter les lieux. L’ensemble est très agréable, les nombreux emplacements sont plaisants, avec beaucoup de verdure et d’arbres qui procurent un ombrage appréciable. Les bâtiments communs, accueil, snack, toilettes sont bien tenus et plutôt bien agencés en ce qui concerne, en particulier, les nouvelles installations sanitaires financées par la municipalité. Il faudrait vérifier, toutefois, si le choix de toilettes « sèches » s’avère judicieux et efficace avec un public plus nombreux.

Nous avons été très étonnés de trouver dans ce camping, de nombreux emplacements non occupés : Juste quelques camping-cars et fourgons, et quelques tentes disséminées.

Nous nous sommes rendus sur les différents parkings de la commune et, à cette occasion, nous avons découvert un véritable camping sauvage (parkings des pistes en particulier). Plus de 20 camping-cars et fourgons sont stationnés là en toute impunité, les auvents sont ouverts, les tables et les chaises sont installées, certains sont même en chantier avec la caisse à outils ouverte au sol.

Nous nous posons une question : Est-ce cela la politique touristique de notre municipalité qui affirme que le tourisme est une activité historique et pourvoyeuse d’emplois participant au dynamisme socio-économique du Plateau ?

Ces « touristes » de plus en plus nombreux, informés par les réseaux sociaux, massés sur un parking municipal au départ d’un sentier de randonnée, et dans les champs, sans eau, sans électricité, sans sanitaires ni espace de vidange est-ce cela que nos élus appellent « activité touristique » ? Qu’apportent ces personnes à l’activité économique du Plateau ?

Pour une municipalité qui promeut l’écologie, que penser de tous ces gens qui se servent de l’eau potable communale (au cimetière), qui vident leurs toilettes hors du réseau des eaux traitées de la commune ? En outre, nous n’avons pas vu de poubelle sur ces parkings. De nombreux habitants du Plateau s’interrogent sur le respect de l’hygiène, le cimetière étant, par ailleurs, bien souvent fréquenté par des personnes âgées venant entretenir la tombe de leurs défunts.

Chacun pourra, à la lecture de cet article se faire une opinion sur la question et interpeller le cas échéant nos élus sur la gestion de l’activité touristique, sur les mesures à mettre en œuvre pour régulariser cet état de choses, et favoriser une vraie politique en matière de tourisme et de camping en particulier.

Le bureau de l’ADEPAL PPR le 8/9/2023.

*NB. 2 Arrêtés ont été pris, à ce sujet, il y a 7 et 5 ans, par la commune de St Hilaire du Touvet :*

* *Arrêté 30/2018 portant interdiction du camping sauvage et du bivouac à moins de 300m des habitations sur l’ensemble de la commune.*
* *Arrêté 82/2016 portant réglementation permanente de stationnement pour les camping-cars sur les places de parking situés sur le chemin du Bec Margain.*